

JH/MB

OBJET

Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2026

N° D_158_2025 (Service Commerce)

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absent(e)s : M. DOURET, Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.



DATE
D'AFFICHAGE

09 décembre 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2211-1 et L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Travail et notamment aux articles L3132-2-5-4, L3132-26, L3132-27 et R3132-21 ;

Considérant que les commerçants locaux sollicitent chaque année la commune sur le principe de douze dérogations annuelles aux règles du repos dominical ;

Considérant que les périodes retenues (solde d'hiver, soldes d'été et fêtes de fin d'année) sont l'occasion pour les commerçants de détail de réaliser une part conséquente de leur chiffre d'affaire annuel ;

Vu que la Communauté de Communes du Pays de Montereau a été sollicitée pour avis par courrier en date du 29 octobre 2025 et a émis un avis favorable en date du 20 novembre 2025 ;

Considérant la liste des douze dimanches suivants pour l'année 2026 ;

- Dimanche 11 janvier (soldes hiver)
- Dimanche 18 janvier (soldes hiver)
- Dimanche 31 mai (fêtes des mères)
- Dimanche 21 juin (fêtes des pères)
- Dimanche 28 juin (soldes été)

.../...

- Dimanche 05 juillet (soldes été)
- Dimanche 30 août (rentrée scolaire)
- Dimanche 06 septembre (rentrée scolaire)
- Dimanche 29 novembre (Black Friday)
- Dimanche 06 décembre (fêtes de Noël)
- Dimanche 13 décembre (fêtes de Noël)
- Dimanche 20 décembre (fêtes de Noël)

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 4 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour les dimanches 11 et 18 janvier, 31 mai, 21 et 28 juin, 05 juillet, 30 août, 06 septembre, 29 novembre, 06, 13 et 20 décembre 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
James CHÉRON


 A blue ink signature in cursive handwriting that reads "James CHÉRON".